

REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO OU POSE D'UN KIT D'ELECTRIFICATION POUR VÉLO

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) est engagée, notamment à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dans une démarche de transition écologique et de lutte contre le dérèglement climatique. Dans ce cadre elle mène une politique en faveur de la mobilité durable et promeut des déplacements doux sur le territoire.

Pour associer la population à cet engagement, et pour inciter les administrés à se déplacer en vélo, par délibération du Conseil Communautaire du 19 juin 2024, il a été décidé d'accorder une aide financière pour l'achat d'un vélo ou la pose d'un kit d'électrification pour vélo.

1 – OBJET :

Le présent règlement vise à promouvoir et à favoriser l'acquisition d'un vélo ou la pose d'un kit d'électrification pour vélo, en accordant une aide à l'achat à toute personne qui en fera la demande, sous réserve du respect des conditions d'admission prévues au présent règlement.

2 – BÉNÉFICIAIRES :

La mesure concerne exclusivement les personnes physiques âgées de 18 ans ou plus et dont la résidence principale est située dans le périmètre couvert par la CCCA.

L'aide pour l'achat d'un vélo ou d'une pose de kit d'électrification est attribuée par foyer fiscal.

Une seule aide est accordée (tous les 3 ans) par personne physique entre 3 ans et 17 ans.

Une seule aide est accordée (tous les 10 ans) par personne physique de plus de 18 ans.

Une seule aide accessoire (remorque ou cariole) est accordée par foyer (tous les 10 ans).

3 – MATÉRIEL SUBVENTIONNÉ :

Pour les vélos acquis

Les vélos peuvent être neufs ou d'occasion.

Les achats en ligne sont acceptés.

Tous les vélos sont éligibles à l'aide :

- Vélo classique sans assistance électrique
- VAE (vélo assistance électrique)
- Vélo cargo
- Vélo pour enfant (à partir de 3 ans)

- Vélo adapté pour des personnes en situation de handicap (biporteur, triporteurs (handicap), tricycle (stabilité))
- Les remorques ou carioles pour transporter les courses ou les enfants

Pour la pose de kit d'électrification pour vélo

Le kit d'électrification pour vélo doit être obligatoirement acheté et posé par un prestataire agréé se situant sur le territoire de la CCCA étendu au département 76.

4 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE :

L'aide ne peut être versée que sous la forme d'une subvention et dans la limite des crédits disponibles.

La subvention est fixée à 30 % du montant HT et plafonnée selon le matériel :

- 30 % du montant HT, limité à 200 € pour les vélos de tout type
- 30 % du montant HT, limité à 100 € pour les vélos enfants (3-17 ans)
- 30 % du montant HT, limité à 100 € pour les carioles / remorques vélos (à destination du transport des enfants ou des courses).
- 30 % du montant HT, limité à 600 € pour les vélos adaptés pour des personnes en situation de handicap
- 30 % du montant HT, limité à 200 € pour la pose de kit d'électrification pour vélo.

L'aide est octroyée sans condition de revenu pour le bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le matériel aidé au cours de la période de 3 ans, suivant la date de versement de la subvention.

L'aide octroyée par la CCCA est cumulable avec les subventionnements susceptibles d'être proposés par les Communes membres. Néanmoins, le montant total des aides publiques perçues ne saurait excéder 80 % du montant HT de l'acquisition. Ainsi, et en fonction de l'aide allouée par une tierce collectivité, la CCCA se réserve la possibilité, dans ce cas précis, de minorer la participation susceptible d'être allouée au bénéficiaire.

5 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :

Afin d'effectuer la demande d'aide financière, le bénéficiaire doit adresser un dossier de demande d'aide à l'achat d'un vélo ou la pose d'un kit d'électrification pour vélo dûment complété daté et signé à la CCCA.

Un dossier peut être sollicité par voie électronique ou retiré en version papier.

Il est téléchargeable sur le site internet de la CCCA.

Il est disponible en version papier :

- en mairie sur demande
- à l'Espace public du Littoral, place de la gare 76460 Saint-Valery-en-Caux
- à l'Espace Multi Services, 40 rue Charles Lescane 76740 Fontaine-le-Dun
- à l'accueil de la Communauté de Communes à Cany-Barville.

Les **pièces justificatives** à fournir :

- Le **formulaire de demande** de subvention pour l'achat d'un vélo ou la pose d'un kit d'électrification pour vélo dûment complété et signé
Le formulaire doit être transmis dans un délai de 6 mois à compter de la date sur la facture
Le NOM et PRENOM du demandeur doivent être identiques sur le formulaire et la facture
- La copie de **facture** d'achat de vélo ou de pose de kit d'électrification pour vélo avec le nom et l'adresse du demandeur
La facture doit être nominative, datée et comprendre le descriptif d'équipement
- L'**attestation sur l'honneur** dûment complétée et signée
- Un **justificatif de domicile** (facture d'eau / gaz / électricité/etc de moins de 3 mois)
La personne doit résider sur le territoire communautaire
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** du demandeur
- Une copie de la **pièce d'identité** du demandeur
- Si le bénéficiaire est un **mineur** :
 - o La copie d'une pièce d'identité du bénéficiaire
 - o La copie d'un document (livret de famille) justifiant que le demandeur est bien le représentant légal du bénéficiaire
 - o Une attestation d'hébergement

Le dossier complet est à envoyer :

- De préférence, en version dématérialisée à : cafddat@cote-albatre.com
- Ou en format papier à : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - Cellule administrative DDAT - 48 bis, route de Veulettes, CS 40048, 76450 CANY-BARVILLE

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

6 – PROCÉDURE D'INSTRUCTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

Les dossiers réputés complets seront instruits dans l'ordre de réception par la CCCA et dans la limite des crédits inscrits au budget communautaire. En cas d'épuisement des crédits en cours d'année, les dossiers qui n'auraient pu être examinés seront prioritairement traités lors de l'exercice suivant (sous réserve que l'opération soit reconduite).

Tout dossier complet se verra délivré un accusé de réception.

La CCCA vérifie la demande, examine le dossier et décide l'attribution de la subvention. Le candidat est informé par voie postale et/ou électronique de la décision de la collectivité.

En cas d'avis favorable, le montant de l'aide sera ensuite versé en une seule fois sur le compte du demandeur dans le délai d'un mois suivant la prise de décision.

L'absence de réponse de la CCCA dans un délai de deux mois après réception de la demande vaudra rejet de la demande L231-4 du code des relations entre le public et l'administration.

7 – CONTRÔLE DU BON EMPLOI DE LA SUBVENTION :

Chaque bénéficiaire s'engage à faciliter tout contrôle que la CCCA, ou son représentant, souhaiterait exercer dans le cadre de l'attribution de la subvention.

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend l'auteur passible de sanctions prévues par l'article 314-1 du Code pénal : *« l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».*

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de la subvention viendrait à revendre l'équipement avant l'expiration du délai de 3 ans suivant la perception de la subvention, le montant de celle-ci devra obligatoirement être restitué à la CCCA dans les 30 jours suivant la réception du titre de recettes adressé par courrier avec accusé de réception.

Préalablement à l'émission de celui-ci, la CCCA notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle sur le respect des obligations du bénéficiaire avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

8 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU PRÉSENT REGLEMENT :

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO

POUR LA POSE D'UN KIT D'ELECTRIFICATION POUR VÉLO

DEMANDEUR

M. Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / _____

Adresse : N° _____ Rue _____

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Adresse mail : _____ N° tél. : _____

Nom du bénéficiaire = personne qui va utiliser l'équipement

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / _____

EQUIPEMENT ACHETÉ

Vélo classique sans assistance électrique

Vélo avec assistance électrique

Vélo cargo (vélo avec une remorque intégrée)

Vélo adapté pour des personnes en situation du handicap (biporteur, triporteurs handicap, tricycle)

Cariole / remorque à vélo pour transporter les courses ou les enfants

Neuf Occasion

Pose d'un kit d'électrification pour vélo

Marque et modèle d'équipement : _____

Prix : _____ € HT

USAGE

Profil du demandeur

Catégorie socio-professionnel : étudiant(e) en activité au foyer sans emploi

Nombre de personne(s) composant votre foyer : _____

Nombre de voiture(s) dont dispose votre foyer : _____

Nombre de vélo(s) dont dispose votre foyer : _____

Comment comptez-vous utiliser votre nouvel équipement ?

Pour aller au travail / sur le lieu d'étude [Distance de votre domicile et lieu de travail _____ km]

Pour les courses et autres déplacements quotidiens

Pour les loisirs

Avant d'acquérir votre nouvel équipement, quel moyen de transport avez-vous utilisé ?

Voiture personnelle

Transport en commun (bus, train, covoiturage ...)

Autre : _____

Quels sont les services favorisant la pratique du vélo dont vous aimeriez voir le jour sur notre territoire ?

Information et sensibilisation sur les déplacements à vélo

Formation à la pratique du vélo, remise en selle, savoir rouler en ville

Location de vélos classiques ou électriques

Plus de stationnement vélo sur l'espace public (centre-ville, autour de votre domicile...)

Accès à du stationnement sécurisé type parking vélo fermé

Aménagement et sécurisation des pistes cyclables

Autre : _____

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide similaire pour l'achat d'un vélo ou la pose d'un kit d'électrification de la part de la CCCA ou d'autres financeurs publics ?

OUI NON

Date :

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) [Nom et Prénom] _____

- Sollicite l'attribution de la subvention prévue pour l'achat d'un vélo ou la pose d'un kit d'électrification pour vélo en conformité avec les modalités définies par le règlement du dispositif approuvé par délibération du 19 juin 2024, dont j'accepte les modalités.
- Atteste que je suis bien l'acquéreur du matériel décrit.
- Atteste que je suis bien
 - l'acquéreur d'un équipement éligible à l'aide de la CCCA

le représentant légal du bénéficiaire éligible à l'aide de la CCCA
[Nom et Prénom] _____

- Et je m'engage dans le délai de 3 ans (pour les vélos d'enfants) ou dans un délai de 10 ans (pour les vélos adultes / pour la pose de kit d'électrification vélo) à compter de la date de versement de la subvention à ne percevoir qu'une seule aide de la CCCA pour objet de la demande d'aide ; à apporter la preuve aux services de la CCCA qui en feront la demande que je suis bien en possession de l'équipement éligible à l'aide de la CCCA ; à restituer l'aide octroyée par la CCCA, dans l'hypothèse où l'équipement concerné viendrait à être revendu dans ce délai.
- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à la CCCA tout document nécessaire à l'étude de mon dossier pour une demande d'aide à l'achat d'un vélo ou la pose d'un kit d'électrification pour vélo. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de ma demande et la restitution de la subvention.
- En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande de subvention à l'achat d'un vélo ou la pose d'un kit d'électrification pour vélo.

Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide, sont traitées par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour l'octroi d'une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Ces données sont conservées pendant une durée de 3 ans et sont supprimées au-delà de cette durée. Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire sont facultatives à l'octroi de l'aide sont utilisées à des fins statistiques, après anonymisation. Elles seront conservées pour une durée de 1 an. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez s'il-vous plait adresser votre demande à : e-mail@cote-albatre.com, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, 48bis route de Veulettes CS 40048, 76450 CANY-BARVILLE

Fait à : _____ Le : _____

Signature :
(précédée de vos nom et prénom en toutes lettres)

**ATTESTATION D'HÉBERGEMENT POUR LES MINEURS
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ACQUISITION D'UN VÉLO OU LA POSE D'UN KIT
D'ELECTRIFICATION POUR VÉLO**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse : N° _____ Rue _____

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Adresse mail : _____ N° tél. : _____

Objet : Déclaration sur l'honneur du lieu de résidence de l'enfant pour la demande d'aide vélo

Je soussigné(e) : [Nom et Prénom] _____

Déclare sur l'honneur que :

- mon fils
- ma fille
- l'enfant placé(e) sous ma tutelle

Nom, prénom de l'enfant : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Réside à mon domicile situé au : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature
(précédée de vos nom et prénom)